

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2024

Le 15 avril 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 23 avril 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Florian MALARD et Stéphane DELAVY excusés. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Carlos PARDO, Florian MALARD a donné procuration à Coralie GRABIT et Stéphane DELAVY a donné procuration à Malika BOUMIR.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.
Le Maire demande à modifier l'ordre du jour (ajout d'un point à l'ordre du jour) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Après avoir adopté à 14 voix et 1 abstention de Stéphanie CHEVRY le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8/2023 DU 2 MARS 2023 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 lui déléguant pour la durée de son mandat certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il convient de reprendre la délibération nommée ci-dessus afin de modifier la délégation N°11 concernant l'exercice des droits de préemption.

Afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer concernant l'exercice du droit de préemption, et permettre ainsi des prises de décisions rapides.

Lors du précédent conseil du 29 mars 2024, Monsieur le Maire avait informé le conseil de la réunion entre la commune, l'EPF, la DDT et le cabinet d'étude concernant les ilots à détruire Rue de la Gare. Ils avaient également échangé sur l'immeuble sis 3 rue de la gare qui a été mis aux enchères avec une visite de l'immeuble prévue le 11 avril 2024 pour une vente le 30 avril 2024. Le conseil avait validé à l'unanimité la proposition d'accompagnement de l'EPF dans ce nouveau projet.

Monsieur le Maire ainsi que Christian SAVOI accompagnés de l'EPF ont donc visité l'immeuble sis 3 rue de la gare, le 11 avril. La visite des lieux a mis en évidence un état fortement avancé de dégradation de l'immeuble, notamment avec la présence de grosses bassines présentes dans les appartements qui sont pleines d'eau puisque le toit est fuyant, donc non seulement il y a de l'humidité avec une toiture en très mauvais état mais en plus, les bassines d'eau remplies sont dangereuses pour les planchers ne pouvant pas supporter ce poids.

Il faut impérativement que l'EPF se porte acquéreur à la vente suite au mandat de délégation de la commune afin d'éviter d'éventuels marchands de sommeil. Le coût des travaux serait conséquent.

Le projet étant toujours pour la commune de pouvoir inclure cet immeuble dans le projet initial RHI des 7 ilots rue de la gare.

Le Maire rappelle de plus les différentes dates de réunions prévues autour du projet de la rue de la gare sur le mois de mai :

- Jeudi 16 mai à 9H pour la restitution du projet d'étude du cabinet
- Mercredi 29 mai à 14H30 pour faire un point sur l'avancement du projet entre la commune, l'EPF, le cabinet d'étude et la DDT

Il invite tous les conseillers pouvant se rendre disponibles à venir assister à ces réunions.

Après ces différentes informations, le conseil valide à l'unanimité la modification de la délégation N°11 de la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 et décide de confier au maire la délégation suivante :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise sur le budget général suite à une erreur d'imputation.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
041	Opération d'ordre entre sections				- 10 000.00 €
2158/21	Acquisition de matériel	+ 10 000.00€			
	TOTAL	+ 10 000.00€			- 10 000.00€

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Bornes électriques véhicules

Christian SAVOI informe le conseil que le SIEA propose un groupement de commandes concernant les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Le SIEA propose d'adhérer à un groupement de commandes IRVE afin de pouvoir bénéficier de prix avantageux et une solution clé en main. Le type de borne préconisée est une borne semi

rapide avec un temps de charge de 1 à 4H, le tarif indicatif de cette borne est de 30 000€ HT avec un coût concernant l'exploitation et la maintenance à titre indicatif de 1 700€ HT.

Le SIEA propose un fond de concours à hauteur de 75% aux membres du groupement, une subvention concernant la réfaction à 75% sur les coûts de raccordement (sous réserve de la validation du SDIRVE par la Préfecture) et une Prime ADVENIR (en fonction des conditions et de l'évolution des primes Advenir). Le reste à charge pour la commune est estimé à 0€ pour l'installation d'une borne électrique semi-rapide.

Deux emplacements avaient été étudiés, un emplacement en face de l'entrée de la salle des fêtes et un à la place handicapée sur la place de la mairie contre le mur de l'école maternelle. Devant l'école maternelle semble l'endroit le plus judicieux.

N'ayant pas la totalité des informations et afin de mieux comprendre le modèle économique, Monsieur le Maire demande à Christian SAVOI de recontacter le SIEA afin d'avoir plus d'éléments concrets pour connaître le montant des recettes potentielles reversées à la commune et le montage financier exactement.

Un accord de principe est donné par l'ensemble du conseil sur ce projet puisqu'il constitue un service proposé aux administrés et aux personnes de passage sur la commune.

➤ Epicerie

Monsieur le Maire informe que l'épicerie doit ouvrir le samedi 18 mai. L'épicerie et la partie restaurant ouvriront en même temps. Il rappelle que le jeudi 18 avril dernier, une cérémonie de remerciement des artisans et de présentation du nouveau gérant aux autres commerçants de la commune a été organisée. Coralie GRABIT, Séverine BRUN, Georges CHARVET, Jean-François BONIN, Christian SAVOI et lui-même étant présent.

Monsieur le Maire indique également qu'il a su par un commerçant qu'à l'ancien emplacement de la pizzeria Rue Centrale, le propriétaire du bâtiment compte louer le local pour une installation d'un distributeur automatique de pizza.

C'est une situation inconfortable puisqu'il avait été demandé au nouveau gérant de l'épicerie vers la placette Sallier de pouvoir proposer un service de restauration pizza, kebab.

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec le propriétaire de l'immeuble et va se rapprocher du potentiel gérant du distributeur automatique.

➤ Composteur

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, les établissements recevant du public doivent composter leurs déchets alimentaires.

La commune en lien avec les agents techniques de l'EHPAD a proposé l'achat à la charge de la commune d'un composteur collectif de 800L et dont l'entretien serait à la charge des agents techniques de l'EHPAD.

Fin de semaine dernière un agent technique de l'EHPAD a contacté le secrétariat de commune pour indiquer qu'après avoir fait le tour de la parcelle appartenant à l'EHPAD il n'y a pas d'endroit végétalisé, tout est bétonné. Mais pour favoriser le développement d'un composteur il faut qu'il soit en contact direct avec la terre.

Afin de se laisser le temps de réfléchir à une autre solution, le projet est pour le moment reporté.

Coralie GRABIT indique que pour les restes de tables de la cantine il est peut-être possible d'installer un composteur dans l'arrière-cour de l'école maternelle dont la charge d'entretien serait assurée par les agents techniques municipaux.

➤ **Travaux de sécurisation de la falaise**

Monsieur le Maire indique que les travaux sont pratiquement terminés, le Maître d'œuvre propose une réunion de réception des travaux le mardi 30 avril. Jean-François BONIN sera présent pour cette réunion.

Les travaux se sont bien déroulés sans retard lié aux intempéries.

➤ **Transport scolaire communal**

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis l'arrêt maladie d'un agent technique municipal le transport scolaire communal est assuré par un seul agent. En début d'année cet agent ayant été en arrêt maladie également sur une semaine, le transport scolaire n'a pas pu être assuré faute de conducteur.

Il est primordial de réfléchir à une solution plus pérenne pouvant assurer le bon déroulement de ce service.

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit une subvention à hauteur de 8 000€ / an de la Région pour le transport scolaire. La Région participe à ce service pour les trajets des élèves résidants à plus de 3 km des écoles donc cela concerne les élèves des hameaux de Malix et du Chanay ainsi que les élèves de Chaley. Les élèves prenant le transport du lotissement Champ Jupon ou du HLM le courtioux ne sont pas pris en charge par la Région mais le service de transport est tout de même assuré par la commune, sous forme Régie avec une facturation de 25€/trimestre/élève.

A ce jour, la commune, a pris contact avec la Région afin de savoir si cette compétence pouvait être reprise par celle-ci pour des raisons de maintien de ce service plus sereinement. Celle-ci accepte de reprendre cette compétence sur demande écrite formulée par la commune le plus rapidement possible afin de pouvoir s'organiser dès la rentrée 2024-2025. La Région reprendrait donc dès la rentrée 2024-2025 le transport scolaire pour les élèves résidant au-delà des 3 km des écoles donc pour les élèves du hameau de Malix, du Chanay et de la commune de Chaley. Par contre la Région ne prend pas en charge le transport des élèves de Champ Jupon et du HLM le courtioux, et ce transport ne sera plus assuré par la commune. Cela concerne 8 élèves actuellement dont 1 élève à Champ Jupon et 7 élèves au HLM le courtioux.

Monsieur le Maire indique également que par cette dénonciation de contrat avec la Région, implique la perte de la subvention annuelle versée par la Région mais il informe que cette compétence assurée par la commune représente également un coût d'entretien, d'assurance, requiert le personnel qualifié pour le permis D, le temps de travail sur 4 jours pour l'agent en charge d'assurer le transport scolaire.

Malika BOUMIR indique qu'il est souhaitable d'être transparent avec les parents d'élèves concernés par l'arrêt de ce service pour la principale raison que la commune n'a plus les moyens en ressources humaines pour assurer ce service

Christiane TIVEDDU demande si l'arrêt du transport scolaire implique un arrêt de la navette du marché le vendredi matin.

Gaël ALLAIN indique que oui puisque le but étant de supprimer le véhicule transport en commun sera revendu.

Néanmoins, le transport vers le marché est un service qui est utilisé donc il est important de réfléchir à une autre solution de transport à proposer. Cela peut-être par l'acquisition en remplacement du véhicule transport en commun par un VL 7 ou 9 places pouvant assurer ce service.

Christian SAVOI propose aussi de demander à la Plaine de l'Ain s'il est possible avec le service TOUCAN de pouvoir assurer ce service qui serait gratuit pour les administrés mais prit en charge par la commune. Actuellement ce service de navette marché est gratuit pour tous. Depuis peu les habitants de Chaley viennent au marché de Tenay par la navette TOUCAN.

Dans un premier temps, et afin de permettre à la commune de trouver une solution pour pouvoir assurer ou proposer une autre solution concernant la navette du marché, ce service sera toujours assuré par la commune.

A 11 voix et 4 absentions de Christian TIVEDDU, Jean-François BONIN, Stéphanie CHEVRY et Frédéric DERREUMAUX la compétence de transport scolaire des élèves sera transmise à la Région pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera envoyé prochainement aux familles concernées par cette suppression de service.

➤ **Khrôma festival**

Coralie GRABIT rappelle le projet de fresque participative ouvert à tous au préau de l'école primaire qui va se dérouler du lundi 29 avril au vendredi 3 mai, avec une inauguration prévue le vendredi 3 mai sous le préau de l'école à 18H. Les conseillers disponibles pour l'installation et le service au vin d'honneur sont invités à se présenter au préau de l'école à partir de 17 H 30.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heure et quarante minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 11 juin 2024 , .

Le secrétaire de séance,
Georges CHARVET



Le Maire,
Gaël ALLAIN

